



Cartographie de la Consommation Foncière

Introduction

La Région Normandie et l'EPF Normandie sont partenaires du développement de l'observation foncière sur le territoire normand. À ce titre, ils développent une base de données permettant aux collectivités et aux acteurs de l'aménagement de prendre connaissance annuellement de la consommation foncière.

La production de la donnée CCF, qui fait déjà l'objet de multiples usages, notamment pour la mise en place et le suivi de documents de planification, présente aujourd'hui un intérêt renforcé dans le contexte de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi « Climat et Résilience », qui requiert un suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur une période de dix ans suivant la promulgation de cette loi. Cette base de données peut constituer l'outil adéquat pour assurer ce suivi.

Données exploitées pour produire la Cartographie de la Consommation Foncière

- Base littérale de la DGFIP / « MAJIC3 » en date du 31 décembre 2023 pour le millésime CCF 2023
- PCI vecteur (différents millésimes 2024 utilisés)
- BD TOPO IGN 2024
- BD ORTHO IGN (différents millésimes)

Contenu des données CCF

La donnée CCF est composée de 4 couches dans son format diffusion open data :

- CONSO_BATI (objets concernés par une consommation foncière bâtie)
- CONSO_NON_BAT (objets concernés par une consommation foncière non bâtie)
- SEMI ARTIF (objets pouvant être considérés au titre de la consommation foncière ou non, selon l'interprétation qui peut être faite par l'utilisateur)
- PARCELLES (renseignant pour chaque parcelle de la région, l'information de consommation foncière, le caractère agricole, la vocation...).

Définition de la consommation foncière bâtie

Pour être considérée comme une consommation foncière bâtie, la parcelle doit contenir un local (bâtiment dur du PCI vecteur) dont l'emprise au sol est supérieure à 15m². Les locaux de chantier, les transformateurs électriques, antennes téléphoniques, ... ne sont pas retenus. La superficie consommée est calculée à partir de la superficie graphique (SP) de chaque parcelle et de sa superficie bâtie (SB). La parcelle est considérée entièrement consommée si sa superficie bâtie dépasse le ratio de 2% de la superficie parcellaire (SB / SP >= 2%). Ce ratio est de 4% pour les communes appartenant à une unité urbaine d'au moins 10 000 habitants (Insee, 2021). Si les bâtiments sont compris dans une subdivision fiscale graphique de type « Sol » ou « Bâti » dont la superficie est comprise entre 4 et 50 fois la superficie bâtie (SB), alors on utilise cette subdivision fiscale (SUF). Sinon l'espace consommé est défini par l'intersection entre un buffer autour des bâtiments et les limites de la parcelle. Ce buffer est de 30 mètres pour les communes de type « Ratio 2% » et de 20 mètres pour les communes de type « Ratio 4% ».

Comment la date de consommation d'une parcelle est-elle déterminée ?

La date de consommation foncière indiquée dans CCF correspond à la date de construction du local le plus ancien renseignée dans les fichiers littéraux de la DGFIP. En cas de locaux multiples, la date la plus ancienne est attribuée à condition que ces locaux représentent au moins 20% de la superficie totale des locaux de la parcelle. En fonction des mises à jour réalisées par la DGFIP, des redressements peuvent être constatés d'un millésime à l'autre de CCF. Ceux-ci concernent principalement les constructions les plus récentes dues à certaines remontées tardives de fin de chantier, des contrôles à posteriori de l'administration fiscale ou des exonérations temporaires de taxes foncières.

Les vocations

Les vocation des consommations foncières bâties renseignées dans CCF sont issues des informations relatives à la forme des locaux contenues dans les fichiers littéraux de la DGFIP. Ces formes concernent les maisons, appartements, dépendances, locaux commerciaux et industriels, etc. Les équipements publics sont obtenus par déduction, sur la base du régime de propriété de la parcelle.

Contrôles réalisés en post production

A l'issue des calculs réalisés pour produire la donnée CCF, une phase de contrôle est réalisée sur les nouveaux objets créés. Les seuils de contrôle sont fixés à 1000 m² pour les objets concernés par une consommation bâtie et 5000 m² pour les consommations non bâties. Ces vérifications sont réalisées à partir d'orthophotographies et images satellitaires.

Apport de corrections manuelles

Avant le calcul des surfaces consommées par le bâti, les correctifs apportés lors de la production des précédents millésimes CCF sont récupérés et réutilisés. Ces modifications manuelles peuvent porter sur le caractère consommé ou non d'une parcelle, sur le périmètre de la surface consommée, sur la vocation de la parcelle et/ou sur la date à laquelle elle a été consommée. Ces corrections sont issues des contrôles menés en post-production et sur des remontées locales formulées par les territoires.

Gestion des cas de démolitions reconstructions et des divisions parcellaires

Depuis la CCF 2020, les millésimes précédents sont davantage utilisés pour qualifier les dates de consommation des parcelles. Avant le millésime CCF 2020, la méthode consistait à exploiter la date de construction des locaux présents dans la base MAJIC à un millésime donné pour déterminer la date de première consommation d'une parcelle. Or, ces deux dates peuvent différer pour plusieurs raisons (démolition / reconstruction, ajout de nouveaux locaux sur la parcelle, rénovation, ou autres raisons spécifiques à l'utilisation de ses fichiers par la DGFIP). Il a donc été décidé la création de deux attributs "DATE" dans la couche PARCELLES : « DATE_CONSO_BATI » qui correspond à la date de consommation initiale de la parcelle renseignée dans CCF. Et « DATE_DGFIP » qui correspond à la date des locaux telle que renseignée dans MAJIC utilisée dans le millésime courant.

Dans CCF 2023, ce travail prend également en compte l'évolution du parcellaire (division/fusion) par l'utilisation des Documents de Filiation Informatisés (DFI), afin de conserver l'information de consommation d'une "parcelle mère" initialement indiquée dans les précédents millésimes CCF et répercutée sur ses "parcelles filles".

Contact

Les demandes de corrections et de renseignements de la donnée CCF sont à formuler à l'adresse suivante : ccf@epf-normandie.fr

CONSO_BATI

Nom champ	Description	Diffusion
ID_PARC	Identifiant parcellaire	oui
NUMERO	Numéro de la parcelle	oui
IDENT_TEN	Identifiant du tènement	oui
NOM_COMM	Nom de la commune concernée par la consommation	oui
NOM_EPCI	Nom de l'EPCI concerné par la consommation	oui
CODEPCI	n° SIREN EPCI	oui
DEPARTEMENT	Nom du département concerné par la consommation	oui
CODINSEE	Code Insee, sur 5 caractères	oui
VOCATION	Vocation de la parcelle consommée (calculée selon la nature des locaux présents, de la nature du sol et du type de propriétaire déclarés dans "dteloc" MAJIC)	oui
DATECONSO	Date à laquelle la parcelle a été consommée	oui
PERIODE	Période de consommation foncière (à utiliser si date de conso = inconnue)	oui
SURF_CONSO	Surface considérée comme consommée en lien avec un bâti (surface de l'objet dessiné)	oui
SURF_PARC	Surface de la parcelle (se réfère à la surface de la parcelle qui enregistre la consommation foncière et peut différer de la surface de l'objet consommé)	oui
SUFMAJ	Nature de culture majoritaire de la parcelle (sol, naturel, bâti, TaB, carrière, mixte), information issue des subdivisions fiscales MAJIC	oui

CONSO_NON_BATI

Nom champ	Description	Diffusion
ID_PARC	Identifiant parcellaire	oui
NUMERO	Numéro de la parcelle	oui
IDENT_TEN	Identifiant du tènement	oui
NOM_COMM	Nom de la commune concernée par la consommation	oui
CODINSEE	Code Insee, sur 5 caractères	oui
CODEPCI	n°SIREN EPCI	oui
NOM_EPCI	Nom de l'EPCI concerné par la consommation foncière	oui
DEPARTEMENT	Nom du département concerné par la consommation	oui
VOCATION	Vocation de la parcelle consommée (calculée selon la nature des locaux présents, de la nature du sol et du type de propriétaire déclarés dans "dteloc" MAJIC)	oui
DATECONSO	Date à laquelle la parcelle a été consommée	oui
PERIODE	Période de consommation foncière (à utiliser si dateconso = inconnue)	oui
PERIODE_MAJIC	Période à laquelle la parcelle a changé de code de nature de culture majoritaire selon les fichiers MAJIC (peut différer de dateconso)	oui
SURF_CONSO	Surface considérée comme consommée en non bâti	oui
SURF_PARC	Surface de la parcelle (se réfère à la surface de la parcelle qui enregistre la consommation foncière et peut différer de la surface de l'objet consommé)	oui
SUFMAJ	Nature de culture majoritaire de la parcelle (sol, naturel, bâti, TaB, carrière, mixte), information issue des subdivisions fiscale MAJIC	oui

SEMI_ARTIF

Nom champ	Description	Diffusion
ID_PARC	Identifiant parcellaire	oui
NUMERO	Numéro de la parcelle	oui
IDENT_TEN	Identifiant du tènement	oui
NOM_COMM	Nom de la commune concernée par la consommation	oui
NOM_EPCI	Nom de l'EPCI concerné par la consommation	oui
CODEEPCI	n°SIREN EPCI	oui
DEPARTEMENT	Nom du département concerné par la consommation	oui
CODINSEE	Code Insee, sur 5 caractères	oui
VOCATION	Vocation de la parcelle consommée (calculée selon la nature des locaux présents, de la nature du sol et du type de propriétaire déclarés dans "dteloc" MAJIC)	oui
DATECONSO	Date à laquelle la parcelle a été consommée	oui
PERIODE	Période de consommation foncière	oui
SURF_CONSO	Surface considérée comme consommée non bâti	oui
SURF_PARC	Surface de la parcelle (se réfère à la surface de la parcelle qui enregistre la consommation foncière et peut différer de la surface de l'objet consommé)	oui
SUFMAJ	Nature de culture majoritaire de la parcelle (sol, naturel, bâti, TaB, carrière, mixte), information issue des subdivisions fiscale MAJIC	oui
USAGE	Usage de la parcelle pour certains types d'objets	oui

PARCELLES

Nom champ	Description	Diffusion
ID_PARC	Identifiant parcellaire	oui
NUMERO	Numéro de la parcelle	oui
IDENT_TEN	Identifiant du tènement	oui
CODCOMM	Code attribué par la DGFIP sur 6 caractères	oui
CODINSEE	Code Insee, sur 5 caractères	oui
CODSEC	Code de la section	oui
CODSUBSEC	Code de la subdivision de la section	oui
SURFBAT	Surface bâtie au sol dans le fichier du PCI Vecteur ou la BD Parcellaire Vecteur	oui
SURFLOC	Surface plancher des locaux dans les fichiers MAJIC de la DGFIP	oui
BATI	Code de consommation de la parcelle (T « entièrement consommée par elle-même », P « partiellement consommée par elle-même, mais potentiellement totalement consommée par le tènement », B « Buffer forcé manuellement autour du bâtiment », E « Emprise consommée dessinée manuellement », « N » « forcée manuellement à non consommée »)	oui
VOCATION	Vocation de la parcelle consommée, vocation du tènement sinon	oui
DATE_CONSO_BATI	Date à laquelle la parcelle a été consommée par le bâti, date du tènement sinon	oui
DATE_CONSO_NON_BATI	Date à laquelle la parcelle a été consommée par le non bâti, date du tènement sinon	oui
PERIODE_CONSO_BATI	Période de consommation foncière de la parcelle par le bâti, ou du tènement sinon	oui
PERIODE_CONSO_NON_BATI	Période de consommation foncière de la parcelle par le non bâti, ou du tènement sinon	oui
DATE_DGFIP	Date de consommation indiquée dans les fichiers MAJIC	oui
SURF_CONSO_BATI	Surface considérée comme consommée en lien avec un bâti	oui
SURF_CONSO_NON_BATI	Surface considérée comme consommée en non bâti	oui
SURF_PARC	Surface de la parcelle	oui
SOURCE_DAT	Source qui a permis d'indiquer une date de consommation	oui
SOURCE_BAT	Source qui a permis d'indiquer la présence d'un bâtiment sur la parcelle	oui
SOURCE_DATE_DGFIP	Source de la DATE_DGFIP	oui
SUFMAJ	Nature de culture majoritaire de la parcelle (sol, naturel, bâti, TaB, carrière, mixte), information issue des subdivisions fiscales	oui
HORS_LOI_CR	Information des parcelles dont les consommations ne sont pas à prendre en compte au titre de la loi Climat et Résilience (carrières, éoliennes, usage agricole)	oui
USAGE	Pécision quant à l'usage de la parcelle (Golf, Equipement sportif, Carrière, Eolienne...). Cette information peut provenir par contrôle sur photo-aérienne (ex. Golf) ou par croisement de différentes bases (ex. Eolienne, Carrière). Ces qualifications ne sont pas exhaustives.	oui
AGRI	Indique un usage agricole probable sur la parcelle en renseignant la source utilisée (cf. Caractérisation complémentaire de l'usage des parcelles consommées). Elle permet à l'utilisateur d'effectuer des traitements à façon pour écarter ou intégrer les consommations bâties agricoles.	oui